



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

**Nom du produit :** Graisse pour système de freinage Silaramic® CRC

**Numéro(s) de produit :** 75363

**Utilisation du produit :** Graisse pour système de freinage

**Coordonnées du fabricant / fournisseur :**

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

### Vue d'ensemble des risques

Apparence et odeur : Graisse semi-solide blanc cassé, légère odeur

### Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une légère irritation oculaire.

PEAU : Peut causer une irritation cutanée et une inflammation chez les personnes sensibles ou lors de contact répété.

INHALATION : La nature visqueuse peut bloquer les voies respiratoires, si inhalé.

INGESTION : Malaise gastro-intestinal

EFFETS CHRONIQUES : Aucun connu.

ORGANES VISÉS : Aucun connu.

État physique aggravé par exposition : pathologies cutanées préexistantes

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : Graisse pour système de freinage Silaramic® CRC

Numéro du produit(s) : 75363

---

---

### Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Polydiméthylsiloxane	63148-62-9	70 - 90
Silicate de magnésium	NJRTK#: 80100362-5013P	10 - 15
Mélange unique non dangereux	NJRTK#: 80100362-5004P / 80100362-5064P / 80100362-5014P	5 - 15

---

---

### Section 4 : Premiers soins

---

---

Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Garder chaud. Communiquer avec un médecin.

Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

---

---

### Section 5 : Mesures en cas d'incendie

---

---

**Propriétés d'inflammabilité :** Selon la norme OSHA, ce produit n'est pas inflammable.  
Point d'éclair 550°F / 288°C (COC) Limite d'explosion supérieure ND  
Température d'autoallumage : ND Limite d'explosion inférieure ND

**Données pour incendie et explosion :**

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone, et brume d'eau

Produits de combustion : Oxydes de carbone

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers : Traiter comme un feu d'hydrocarbures Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---

---

### Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

---

---

Précautions personnelles : Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. Les déversements peuvent former des sols glissants. Des chaussures adéquates sont requises.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

**Nom du produit : Graisse pour système de freinage Silaramic® CRC**

**Numéro du produit(s) : 75363**

Méthodes de confinement et de nettoyage :

Racler le gros du matériau et essuyer le reste avec un chiffon. Pour éviter d'avoir une surface glissante ou créer un risque pour piétons, ramasser le reste avec de la terre de diatomées.

---

---

## Section 7 : Entreposage et manipulation

---

---

Procédures de manipulation : Laver les mains avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Mettre au rebuts les gants de cuir et les chaussures contaminés. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Éviter de ranger à proximité de flammes nues ou autres sources d'ignition.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

---

---

## Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

---

---

### Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Polydiméthylsiloxane	NE	NE	NE	NE	NE		
Silicate de magnésium	NE	NE	NE	NE	NE		
Mélange unique non dangereux	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

### Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

---

État physique : graisse semi-solide

Couleur : Blanc cassé

Odeur : léger

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 1,00

Point d'ébullition initial : ND

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : ND (air = 1)

**Nom du produit : Graisse pour système de freinage Silaramic® CRC**

**Numéro du produit(s) : 75363**

Taux d'évaporation : Très lent

Solubilité : insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 0 g/L : 0 lb/gal : 0

---

---

## Section 10 : Stabilité et réactivité

---

---

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Ne pas chauffer au-delà du point d'éclair.

Matériaux incompatibles : Agents d'oxydation puissants, soudure

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

---

---

## Section 11 : Information toxilogique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aiguë :

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Polydiméthylsiloxane	>5000 mg/kg	>10 000 mg/kg	>535 mg/L
Silicate de magnésium	>2000 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Mélange unique non dangereux	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

### Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Polydiméthylsiloxane	Non	Non	Non	Non	Non
Silicate de magnésium	Non	Non	Non	yeux	Non
Mélange unique non dangereux	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

---

---

## Section 12 : Information écologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Aucune information disponible

Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

---

---

## Section 13 : Élimination

---

---

**Nom du produit : Graisse pour système de freinage Silaramic® CRC**

**Numéro du produit(s) : 75363**

---

**Classification déchet :** Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## Section 14 : Information pour le transport

---

---

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

---

---

## Section 15 : Réglementation

---

---

### Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Non
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

### Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation : Ce produit n'est pas réglementé.

**Nom du produit : Graisse pour système de freinage Silaramic® CRC**

**Numéro du produit(s) : 75363**

---

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 80100362-5013P, 80100362-5004P, 80100362-5064P, 80100362-5014P, 80100362-5089P,  
80100362-5033P, 80100362-5052P, 80100362-5075P

Pennsylvanie : Aucune

Massachusetts : Aucune

Rhode Island : Aucune

**Réglementation canadienne :**

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : Pas réglementé

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Réglementation Union Européenne :**

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

---

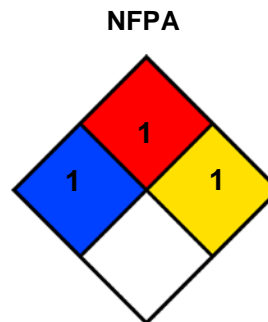
---

**Section 16 : Autres informations**

---

---

HMIS® (II)	
<b>Santé :</b>	<b>1</b>
<b>Inflammabilité :</b>	<b>1</b>
<b>Réactivité :</b>	<b>1</b>
<b>EPP :</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick

N° CRC : 05361

Date de révision : 05/15/2015

Modifications depuis la dernière révision : Numéro de produit supprimé

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

**Nom du produit : Graisse pour système de freinage Silaramic® CRC**

**Numéro du produit(s) : 75363**

---

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA : Non applicable
CAS : Registre CAS	ND : Non défini
CFR : Code des règlements fédéraux	NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
DOT : Département des transports	NFPA : National Fire Protection Association
LIS : Liste intérieure des substances	NTP : Programme national de toxicologie
g/L : Grammes par litre	OSHA : Occupational Safety and Health Administration
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP : Équipement de protection personnelle :
IATA : Association du transport aérien international	Ppm : Parties par million
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS : Restriction des substances dangereuses
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL : Limite d'exposition de courte durée
OMI : Organisation maritime internationale	TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal : Livres par gallon	TWA : Moyenne pondérée dans le temps
CL : Concentration létale	SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL : Dose létale	